



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-01

L'an deux mille dix-huit, à 10h
Le 21 février, à Neufchâteau (Vosges)

Date de convocation	30 janvier 2018
Nombre de délégués :	
● Titulaires	36 Titulaires
● Suppléants	36 Suppléants
● Présents	24 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL	M. Simon LECLERC
M. François BUSSIERE	M. Pascal MILLOT
Mme Danielle COMBE (Pv M. Jannot)	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. Robert PASCOLO
M. JF DAMIEN	M. Bernard PIERQUIN
M. JC JACQUEMART	M. Régis RAOUL
Mme Maryse DEPAS	M. Thierry RENAUDEAU
M. Pascal GILLAUX	M. Jean-Pierre RENVOY
Mme Dominique HUMBERT	M. Eric GILLARDIN
M. Edouard JACQUE	M. Daniel ROUVENACH
M. Guy JOSEPH	M. Yves SEJOURNE
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER	M. Claude WALLENDORFF (Pv M.Cordier)

Objet de la délibération :

Adhésion de la Communauté de communes Les Vosges Côté Sud-Ouest

Résultat du vote
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-01

Objet de la délibération :

Adhésion de la Communauté de communes Les Vosges Côté Sud-Ouest

Par délibération en date du 14 novembre 2017, la Communauté de communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » demande son adhésion à l'EPAMA afin de lui déléguer par la suite et par convention, la compétence GEMAPI.

Vu la délibération du 14 novembre 2017 de la Communauté de communes Les Vosges côté Sud-Ouest,

Vu les statuts de l'EPAMA du 20 décembre 2017 et notamment l'article 4, 1°

Le comité syndical décide :

- D'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Les Vosges côté Sud-Ouest

La Présidente



Morgane PITEL